



Finances publiques

Débat d'orientations budgétaires

En application de la loi du 6 février 1992, les orientations générales du budget sont débattues en Conseil Municipal. Ce débat n'est pas soumis à vote.

Au plan national, l'année 2016 reste marquée par la volonté de diminution de la dette publique. Cet effort engagé depuis quelques années est lourd de conséquence pour les collectivités locales ; elles ont vu se réduire considérablement l'une de leurs ressources principales : la Dotation Globale de Fonctionnement. Cette dotation était la contrepartie de compétences que les communes exerçaient pour le compte de l'Etat dans le cadre de la décentralisation. Les communes doivent continuer à exercer ces compétences malgré la baisse conséquente de la compensation.

Cornebarrieu comme de nombreuses villes, doit prendre en compte ce contexte financier tendu. Pour autant, la commune va poursuivre les différents chantiers dans lesquels elle est engagée. La commune a des atouts, en particulier :

- Une situation financière saine
- Des charges de fonctionnement équilibrées,
- Un niveau d'endettement maîtrisé
- Une capacité d'autofinancement satisfaisante.

Les perspectives financières pour 2016

La gestion courante - La mise en place de nouveaux services répond à l'extension progressive de la ville. En toute logique, ces nouveaux services vont entraîner une augmentation des charges de fonctionnement. Par contre, certaines charges courantes (énergie, téléphonie...) devraient diminuer grâce à la renégociation de contrats.

En contrepartie, l'accroissement de la population intervient dans la progression des ressources notamment parce que :

- les recettes liées aux produits des services –notamment périscolaires, culturels et de loisirs- vont augmenter.
- La loi de Finances a inscrit une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de 1 %. Cette revalorisation va mécaniquement affecter les recettes des taxes locales.

Les investissements - Les investissements pour 2016 restent élevés puisque certains programmes sont engagés (pôle enfance Monges, Pôle culturel, aménagement des bureaux de la mairie, des locaux du Pont Vieux...). La ville va les terminer. Pour les financer, elle pourra compter sur :

- Des subventions estimées à 895 K€
- Le Fonds de Compensation de la TVA évalué à 1 M€
- Un emprunt de 3,5 M€. La Commune inscrira un nouvel emprunt en 2016 pour équilibrer sa section d'investissement.

Marchés publics

Conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, la liste des marchés publics conclus en 2015, dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT a été rendue publique. Elle sera publiée via le site internet de la ville <http://www.cornebarrieu.com> – Rubrique Cornebarrieu en ligne – Onglet Marchés publics

Contrat de prêt

En 2015, la commune a souscrit un contrat de prêt d'un montant de 1,5 M€ auprès de la Caisse de Crédit Agricole Mutuel 31 pour financer les travaux de construction du pôle culturel. Pour équilibrer l'opération, un nouveau contrat de prêt d'un montant de 3,5 M€ va être signé également auprès du Crédit Agricole Mutuel 31.

Demande de subvention

Le Conseil Départemental de la Haute Garonne contribue au financement de dispositifs tels que le Temps Libre Prévention Jeunesse (TLPJ). Ce dispositif de prévention et de lutte contre le désœuvrement concerne les 8-18 ans. Depuis des années Cornebarrieu a mis en place des initiatives qui servent ces mêmes objectifs : Festi'jeunes, Goûtons nos différences, Café des Jeudis... La commune assure depuis janvier 2016 la gestion directe de ce secteur jeunesse et peut prétendre au soutien du Conseil Départemental. Elle a déposé une demande de financement de projets jeunes en lien avec le dispositif TLPJ.

Attribution de subvention

Depuis plus de 20 ans, la Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures (FNAME-OPEX) s'investit dans l'opération « Un colis pour un soldat français ». L'objectif est de remettre un colis à chacun des militaires français en missions extérieures. Ce chiffre a été évalué à 7 000 en septembre 2015. La ville a marqué son souhait de renforcer le lien Armée-Nation par la présence d'un piquet d'honneur lors des manifestations commémoratives. Elle participera à l'opération « Un colis pour un soldat français » en versant l'équivalent de 5 colis d'une valeur unitaire de 23 €, soit 115 € à la FNAME. Symboliquement cette dotation correspond au nombre de militaires constituant un piquet d'honneur.

Affaire foncière

La commune a inscrit un emplacement réservé (N°32) au Plan Local d'Urbanisme. Cet emplacement d'une superficie de 1 125 m² est destiné à l'aménagement de logements sociaux. Sur cette emprise la parcelle cadastrée AN 147 de 455 m² appartient à un particulier. La commune a fait estimer cette parcelle par l'administration des Domaines qui a évalué le bien à 65 000 €. La transaction sera passée sur cette base entre la commune et le propriétaire qui a donné son accord.

Tarifs séjour jeunes

Depuis le 1^{er} janvier, la participation aux activités péri et extra scolaires est facturée directement par la commune sur les « comptes familles » des bénéficiaires. Pour 2016, les tarifs sont fixés comme suit :

	Activité	Tarif/place
Corne' Muse	Escalade à Altissimo	12€
	Trampoline Park	10€
	Patinoire	5€
	Royal Kids	10€
Point Accueil Jeunes	Spectacle de Norman	25€
	Calicéo	12€
	Journée couture	8€
	Peinture sur toile	5€
	« 1 ville/1 club », déplacement au CSP Limoges	30€
	Piscine à Colomiers	2€
	Skirail à Ax les 3 Domaines	40€
	Soirée FIFA pizza	5€
Match de rugby : Stade Toulousain/Stade Français	10€	

Enfance-Jeunesse Education

Règlement de fonctionnement

La commune met à disposition des familles deux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, Tom Pouce et les Pitchounets. Pour répondre aux critères de Prestation de Service Unique fixés par la Caisse d'Allocations Familiales, les règlements de fonctionnement de ces deux structures vont être harmonisés. Des modifications ou aménagements vont être apportés, en particulier :

- La tarification majorée prévue après 18 h 30 ne pourra pas s'appliquer
- En halte garderie, une procédure d'annulation sera mise en place
- Le montant des taux « plancher » et plafond qui encadrent la participation des familles apparaîtra dans le règlement de fonctionnement des établissements...

Divers

Démission

Le Conseil Municipal a pris acte de la démission de Mme Baranger-Marty, conseillère municipale, pour des raisons d'ordre professionnel.

Environnement

En 2015, la commune a signé une convention de partenariat avec l'association Arbres et Paysages d'Autan dans le cadre d'un projet d'inventaire des arbres remarquables de la commune. Faute de volontaires, le programme n'a pas pu évoluer comme prévu. Le Parlement des enfants ainsi qu'une classe des Ambrits vont, par contre, bénéficier de ce projet d'intérêt pédagogique et environnemental. Un avenant sera signé pour adapter la convention de partenariat. La commune versera une subvention complémentaire de 360 € au titre de l'année 2016.

Modification statutaire

Le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne (SDEHG) a modifié ses statuts. Cette modification permet au SDEHG d'exercer de nouvelles compétences en matière de transition énergétique. Consultée, la commune de Cornebarrieu émet un avis favorable à cette modification.

A s a v o i r

Le détail des délibérations peut être retrouvé et Recto-Verso téléchargé sur le site de la mairie – www.cornebarrieu.fr
rubrique La Mairie – onglet Le Conseil Municipal